

## Burundi

En 2014, le Burundi a réalisé des progrès minimes sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a voté une loi pour la lutte contre la traite des personnes. Il a également réussi à poursuivre en justice des criminels pratiquant la traite de jeunes filles pour les faire travailler comme domestiques. Toutefois, au Burundi, des enfants sont soumis au travail, notamment dans l'agriculture, et aux pires formes de travail, y compris dans l'exploitation sexuelle commerciale. L'instruction n'est pas obligatoire au Burundi, ce qui accroît le risque que des enfants soient obligés de travailler. De plus, les autorités n'ont mené aucune inspection relative au travail des enfants pendant la période couverte par le présent rapport.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants, y compris de ses pires formes, au Burundi, sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Veiller à ce que la législation interdise l'utilisation des mineurs de moins de 18 ans dans les conflits armés.	2012 – 2014
	S'assurer que la législation protège les mineurs de moins de 18 ans contre toutes les formes d'exploitation sexuelle commerciale, y compris la distribution, la vente et la possession de matériels pédopornographiques.	2014
Mise en application	Accroître les capacités d'imposition de la loi, surtout : <ul style="list-style-type: none"> <li>• En augmentant le nombre d'inspecteurs du travail.</li> <li>• En fournissant une formation et des ressources appropriées pour mener des inspections du travail.</li> <li>• En établissant un mécanisme de dépôt de plaintes portant sur le travail des enfants.</li> <li>• En augmentant le nombre d'enquêteurs compétents pour veiller à l'application des lois pénales sur les pires formes de travail des enfants afin de veiller à ce que les enquêtes et poursuites judiciaires puissent avoir lieu.</li> <li>• En formant les fonctionnaires de la justice pour qu'ils connaissent la nouvelle loi pour la lutte contre la traite des personnes afin de garantir que les contrevenants soient condamnés.</li> <li>• Établir un mécanisme d'orientation entre les organes d'application des lois et les prestataires de services sociaux.</li> </ul>	2009 – 2014
	Recueillir et publier les données sur l'application de la législation sur le travail des enfants.	2013 – 2014
	Coordination	Veiller à ce que le Conseil municipal de la jeunesse et de l'enfance reçoive un financement lui permettant de mener des activités ciblant des enfants qui sont vulnérables au travail.
Politiques gouvernementales	Intégrer les stratégies d'élimination et de prévention du travail des enfants au Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.	2012 – 2014
	Adopter une politique nationale instaurant l'âge de fin de la scolarisation obligatoire pour qu'il coïncide avec, ou dépasse, l'âge minimum d'admission à l'emploi.	2009 – 2014
Programmes sociaux	Augmenter le nombre de Centres de développement familial et communautaire de façon à couvrir toutes les régions du pays.	2011 – 2014

---

Instituer et étendre les programmes existants de façon à lutter contre le travail des enfants dans l'agriculture et l'industrie, ainsi que contre les pires formes de travail des enfants dans l'exploitation sexuelle commerciale.

---

2009 – 2014